

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/01/11

Objet : 11 - Marché n° VN22003 Entretien courant et gros entretien des toitures du patrimoine bâti de Vire Normandie – Avenant 1

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise OTIS SCS

Décide

- De signer l'avenant n°1 concernant l'accord-cadre n° VN22003 Entretien courant et gros entretien des toitures du patrimoine bâti de Vire Normandie avec la Société DROULLON, SIRET 480 580 703 000 19, domicilié au 21 rue de l'ancien lavoir, 14500 Vire Normandie.

Le présent avenant est rendu nécessaire afin de respecter les conditions de passation de nouveau contrat en période électorale.

Ainsi, il est décidé de prolonger la dernière période de reconduction de 1 mois. La nouvelle date d'achèvement du marché est fixée au 02/06/2026.

De plus, la série 010546556 est arrêtée. Elle est remplacée par la nouvelle série équivalente 011779988 Indice des prix de l'entretien-amélioration des bâtiments - Tous bâtiments - CPF 43.91 - Couverture - Base 2021

La prolongation du marché ainsi que le changement d'indice n'entraînent aucune incidence financière. Le montant maximum pour la dernière période de reconduction reste fixé à 90 000 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 27 janvier 2026

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260129-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Décision du Maire n°2026/01/11 du 27 janvier 2026

